



DEPARTEMENT DE LA REUNION
VILLE DU PORT



EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 4 juin 2024

Nombre de conseillers
en exercice : 39

Quorum : 20

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 24

Nombre de représentés : 08

Mise en discussion du rapport

Nombre de présents : 25

Nombre de représentés : 08

Nombre de votants : 33

OBJET

Affaire n° 2024-081

ATTRIBUTION DE PRIX ET
RECOMPENSES
EN FAVEUR DES NOUVEAUX
DIPLOMÉS ET LAURÉATS DE
CONCOURS

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal
a été faite et affichée le 27 mai 2024.

- la liste des délibérations a été
affichée à la porte de la mairie le 5
juin 2024.

LE MAIRE

Olivier HOARAU

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le mardi
4 juin, le conseil municipal de Le Port s'est réuni à l'hôtel
de ville, après convocation légale sous la présidence de
M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick
Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint,
Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème}
adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna
Patel 7^{ème} adjointe, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme
Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Jean-Paul Babef, M.
Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Danila Bègue,
M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet, M. Zakaria Ali, M.
Jean-Claude Adois, Mme Sophie Tsiavia, Mme Garcia
Latra Abélard, M. Didier Amachalla, Mme Barbara
Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa, Mme
Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe
par M. Bernard Robert, M. Mihidoiri Ali 8^{ème} adjoint par
Mme Mémouna Patel, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe
par M. Armand Mouniata, M. Franck Jacques Antoine par
M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot par Mme
Catherine Gossard, M. Fayzal Ahmed Vali par M. Henry
Hippolyte, Mme Véronique Bassonville par Mme Aurélie
Testan, Mme Paméla Trécasse par Mme Sophie Tsiavia.

Arrivée(s) en cours de séance : Mme Honorine Lavielle à
17h09 (affaire n° 2024-064).

Départ(s) en cours de séance : Néant.

Absents excusés : Mme Gilda Bréda.

Absents : M. Patrice Payet, Mme Firose Gador, M. Bertrand
Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2024 -081

ATTRIBUTION DE PRIX ET RECOMPENSES EN FAVEUR DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS ET LAURÉATS DE CONCOURS

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation ;

Vu le décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la politique de réussite éducative menée par la Ville en partenariat avec l'éducation nationale dans le cadre du label « cité éducative » ; il y a lieu de valoriser la réussite scolaire des élèves résidents portois ;

Considérant l'avis de la commission « Politique éducative - Scolaire et Associative » réunie le 22 mai 2024 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver, l'attribution des prix et récompenses en faveur des nouveaux diplômés et de lauréats de concours, dans la limite d'un montant de 30 € par personne ;

Article 2 : d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

ATTRIBUTION DE PRIX ET RECOMPENSES EN FAVEUR DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS ET LAURÉATS DE CONCOURS

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur l'attribution de prix et récompenses en faveur des nouveaux diplômés et lauréats de concours résidents sur le territoire de Le Port.

La réussite éducative est un enjeu majeur pour la Ville. Labellisée Cité Educative en 2019, ce dispositif a permis à la Ville et à l'Education Nationale de renforcer les alliances des acteurs éducatifs et de déployer sur le territoire des prises en charges éducatives des élèves de la maternelle au lycée sur du temps scolaire et du hors temps scolaire.

La Cité éducative contribue à l'épanouissement de nos jeunes portoïses et à leur réussite scolaire.

Ainsi, chaque année, la Ville organise une cérémonie en faveur des nouveaux diplômés et lauréats de concours résidents sur le territoire de Le Port.

Le public bénéficiaire éligible relève de l'obtention d'un diplôme du second degré et des études supérieures reconnu par le ministère de l'Education Nationale.

A cette occasion, une récompense leur sera remise sous forme de cartes cadeaux, de chèques cadeaux ou de bons d'achat d'une valeur maximale de 30 €.

Les lauréats souhaitant bénéficier de cette mesure seront appelés, par le biais de communiqués, à s'inscrire auprès de la Direction de la Vie Educative en présentant une pièce d'identité, le diplôme obtenu ou tout document justifiant de l'obtention, un justificatif d'adresse de moins de 3 mois. Pour les mineurs, une attestation d'hébergement de résidence sur le territoire de Le Port et le livret de famille sera à fournir en complément.

Il est demandé au conseil municipal :

- d'approuver, l'attribution des prix et récompenses en faveur des nouveaux diplômés, dans la limite d'un montant de 30 € par personne ;
- d'autoriser le Maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE LE PORT (974)
Utilisateur : LANGEVILLIER Frédérique

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_2024_081
Objet :	ATTRIBUTION DE PRIX ET RECOMPENSES EN FAVEUR DES NOUVEAUX DIPLÔMÉS ET LAURÉATS DE
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-04 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.1 - Enseignement
Identifiant unique :	974-219740073-20240604-DL_2024_081-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Notifiée à david.aipar@ville-port.re

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 974-219740073-20240604-DL_2024_081-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : DL 2024-081.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_081-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	95 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 15. Attribution de prix et récompenses aux nouveaux diplômés et lauréats concours 2024.pdf Nom métier : 99_DE-974-219740073-20240604-DL_2024_081-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	214.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juin 2024 à 10h00min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juin 2024 à 10h00min13s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juin 2024 à 10h00min15s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juin 2024 à 10h00min27s	Reçu par le MI le 2024-06-13

